



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LE LYCEE JEAN MOULIN ET LA VILLE  
DE VINCENNES POUR LE DEVELOPPEMENT  
D'ACTIONS PEDAGOGIQUES ET CULTURELLES  
DANS LE DOMAINE DE LA CREATION  
NUMERIQUE A DESTINATION DES ELEVES PAR  
LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE**

**DÉCISION N° DM-24-263  
EN DATE DU 13 AOUT 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du en date du 27 mai 2020  
donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-  
22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de  
fonction à Madame Annick Voisin ;

**CONSIDERANT** la mission de la Médiathèque Cœur de Ville en matière de  
médiation et de création numérique,

**CONSIDÉRANT** la proposition de partenariat entre le Lycée professionnel Jean  
Moulin représenté par Madame Marie-Thérèse Torres, en sa qualité de cheffe d'établissement,  
dont le siège social est situé au 8, rue du Docteur Lebel – 94300 VINCENNES, et la Ville de  
Vincennes pour le développement d'actions pédagogiques et culturelles par la Médiathèque  
Cœur de Ville visant à sensibiliser les élèves aux pratiques de la création numérique durant  
l'année scolaire 2024-2025.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec le Lycée professionnel Jean Moulin représenté par Madame  
Marie-Thérèse Torres, en sa qualité de cheffe d'établissement, dont le siège social est situé au  
8, rue du Docteur Lebel – 94300 VINCENNES une convention de partenariat avec la Ville de  
Vincennes pour le développement d'actions pédagogiques et culturelles par la Médiathèque  
Cœur de Ville visant à sensibiliser les élèves aux pratiques de la création numérique durant  
l'année scolaire 2024-2025.

**DIT** que ces actions seront proposées à titre gratuit.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240813-lmc1H12244H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 13/08/2024  
Date de Publication : 13/08/2024